

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 24 mars. — On croit que M. de Bourmont partira de Paris vers le 15 avril. C'est M. de Polignac qui aura la signature pendant son absence.

— On dit que les maréchaux de France ont vu avec chagrin qu'aucun d'eux n'eût été désigné pour le commandement de l'expédition d'Alger. Ils avaient même un moment pensé à porter au pied du trône l'expression de leur regret. Ils remarquent en effet que, dans une guerre où la marine et l'armée doivent agir de concert, un maréchal aurait seul cette supériorité de grade et d'expérience qui prévient toute rivalité d'armes, et donne au commandement cette unité nécessaire au succès des grandes opérations militaires. (Globe.)

— On écrit de Toulon : On annonce que vingt mille hommes d'infanterie de l'armée d'Afrique seront, ainsi que la cavalerie, embarqués à Marseille, où tous les bâtimens doivent se réunir.

Les 170 bâtimens de commerce français qui se trouvaient dans le port de Marseille ont été affrétés par le gouvernement; il en est arrivé plus de 200 des ports d'Italie; dans la seule journée du 13 de ce mois, il est entré dans ce port 60 navires napolitains.

— Un journal du soir assure que le président du conseil a fait venir chez lui le commissaire près la Bourse de Paris, et lui a déclaré avec solennité qu'il n'y aurait pas de coups d'état. (J. de Paris.)

— Un monument à la mémoire du brave et infortuné prince Poniatowski, mort à la bataille de Leipzig, va être élevé à Varsovie. MM. Grégoire père et fils, français de naissance, se sont chargés de la fonte en bronze.

— Tous les grands artistes, ceux même que la bienfaisance n'admet point aux bals de l'Opéra, apportent cette année leur tribut à l'indigence. Fido et Bianco, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs, ne veulent rester, sous ce rapport, en arrière de personne : ils donneront dimanche prochain 28, au bénéfice des pauvres, une représentation qui est déjà honorée des souscriptions de Madame, duchesse de Berri, et de M. le duc d'Orléans. Outre leurs exercices ordinaires, Fido et Bianco reconnaîtront les drapeaux de diverses puissances, et les fleurs qu'on leur représentera; Fido, en lui donnant une date de 420 à 1824, écrira le nom du roi de l'époque; en lui désignant un des jours de l'année, il trouvera le nom du saint de ce jour.

— Les trois Osages que le gouvernement français renvoie dans leur patrie, se sont embarqués au Havre, à bord du paquebot *Charlemagne*, pour New-York. Il paraît qu'à leur retour à Paris on leur a saisi toutes leurs malles pour les dettes que leur interprète avait contractées. Ces malheureux attendaient avec anxiété le jour du départ.

— Deux individus, dont la mise et les manières étaient loin d'annoncer des malfaiteurs, se présentent hier, à trois heures de l'après-midi, chez la portière de la maison n° 34 (café des Capucins) du boulevard du Temple, et prient celle-ci de vouloir bien leur montrer l'appartement qu'il y avait à louer dans la maison. La portière prend la clé de l'appartement, et monte avec les deux individus; mais à peine sont-ils dans la chambre, que ces forcenés jettent une corde au coin de cette femme, l'étranglent et lui coupent ensuite la tête. Leur crime accompli, ils forcent un secrétaire, s'emparant d'une somme d'environ cinq cents francs, ainsi que d'autres effets précieux, et sortent tranquillement de la maison. Quelques heures après que le crime fut commis, le mari de la portière vint chez lui et ne trouva dans la loge que ses

enfants qui s'amusaient : il leur demanda où est leur mère, et ceux-ci lui répondent que depuis bien long temps elle était allée faire voir l'appartement à deux messieurs. Le mari monte, entre dans la chambre, et le premier objet qui se présente à sa vue, c'est sa femme mutilée et étendue sur le plancher.

## PAYS-BAS.

LIEGE, LE 27 MARS.

Le secret dure toujours aux Petits-Carmes, avec ses absurdes rigueurs : ni femme, ni mère ne peut communiquer sans témoins avec les prisonniers; ce qu'il y a de plus injustifiable, c'est qu'eux mêmes ne peuvent se voir entr'eux; cependant il est absolument nécessaire pour leurs défenses, intimement liées entr'elles, qu'ils s'entendent l'un avec l'autre. Ils ont à ce qu'il paraît écrit hier à M. le procureur-général de Stoop pour lui exposer que s'ils ne peuvent se réunir pour combiner leurs moyens de justification, elle deviendra impossible, et qu'ils ne pourront s'en occuper que lorsqu'accusés et avocats pourront ensemble tracer leur plan et régler la marche à suivre, ils l'ont prié en conséquence dans l'intérêt de leur défense de vouloir bien lever le secret.

Le bruit circulait hier matin au palais de justice parmi les avocats que, par la sortie d'avant-hier, l'on avait voulu faire preuve d'énergie, et pour cela, si nous sommes bien informés, on a eu soin de n'avertir les prisonniers, qu'une demi-heure d'avance : la maréchaussée avait reçu l'ordre depuis le matin, mais avec stricte défense d'en laisser percer un mot.

Les avocats n'ont pu encore obtenir communication des pièces du procès : tous les employés du greffe sont occupés à les copier; et l'on a même retardé l'expédition de toutes les autres écritures pour achever ce travail. (Belge.)

— Un arrêté royal en date du 5 de ce mois ordonne que le traité d'amitié, de navigation et de commerce, conclu le 1<sup>er</sup> mai dernier (et ratifié le 10 juin suivant), entre notre gouvernement et la république de Colombie, sera inséré au *Journ. offic.*

Ce traité comprend 25 articles; voici quelques-unes des principales dispositions :

« Il y aura amitié perpétuelle, constante et sincère entre S. M. le roi des Pays-Bas, ses états et sujets, d'une part, et le gouvernement et les habitans de la république de Colombie, d'autre part. Une liberté réciproque de commerce aura lieu entre les possessions de S. M. le roi des Pays Bas en Europe, et le territoire de Colombie.

« Les sujets de Sa Majesté le roi des Pays-Bas; qui se trouvent sur le territoire de Colombie, lors même qu'ils ne professent pas la religion catholique, jouiront d'une parfaite et entière sûreté de conscience, sans être exposés à aucune molestation, ou perturbation à cause de leur croyance religieuse, ou dans leurs exercices religieux, pourvu que ceux-ci aient lieu en maison particulière, avec les égards convenables, et le respect nécessaire pour les lois, usages et coutumes établis.

« Ils auront aussi la liberté d'enterrer, dans les lieux destinés à cet effet, ceux de leurs compatriotes qui viendront à décéder sur le susdit territoire; et leurs funérailles ou sépultures ne seront troublées en aucune manière, ni sous un prétexte quelconque.

« Les citoyens de Colombie jouiront, dans toutes les possessions de S. M., du libre exercice de leur religion, en public ou en particulier, dans leurs maisons ou dans les temples destinés au culte, conformément au principe de tolérance universelle consacré par la loi fondamentale du royaume.

« Ce traité restera en force et valeur pendant l'espace de douze ans. »

— Le projet de loi pour l'établissement ultérieur des moyens pour faire face aux dépenses comprises dans la première partie du budget à partir de 1830, est accompagné de l'état estimatif des revenus ordinaires du royaume à partir de 1831. Cet état se compose, comme le précédent, de cinq chapitres.

Le I<sup>er</sup> chapitre, comprenant la *Contribution directe*, s'élevé comme dans la loi en vigueur à fl. 26,348,723, plus, 525,000 fl. pour les 7 cents d'augmentation sur le personnel, cents perçus auparavant en faveur des communes et dont le projet porte la suppression; 26,873,723,20.

Voici les autres chapitres :

### II. — Accises.

1 <sup>o</sup> Le sel avec 45 p. c. d'augmentation . . . . .	2,737,600 00	
2 <sup>o</sup> L'abatage du bétail . . . . .	2,250,000 00	
3 <sup>o</sup> Le vin, avec 42 pour cent d'augmentation . . . . .	2,210,000 00	
4 <sup>o</sup> Les boissons distillées à l'intérieur, avec 5 pour c. d'augmentation . . . . .	4,832,500 00	} 20,648,940 00
5 <sup>o</sup> Les boissons distillées à l'étranger . . . . .	345,000 00	
6 <sup>o</sup> Les bières et le vinaigre, avec 5 pour cent d'augmentation . . . . .	3,485,100 00	
7 <sup>o</sup> Sucre, avec 7 pour cent d'augmentation . . . . .	4,275,200 00	
8 <sup>o</sup> Café . . . . .	1,500,000 00	
9 <sup>o</sup> Le timbre collectif . . . . .	2,013,540 00	

### III. — Imposition indirecte.

Droits d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèques et de succession . . . . .	11,200,000 00
IV. — Postes . . . . .	2,000,000 00
V. — Droits de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent . . . . .	184,000 00

Total du produit brut des revenus 60,906,663 00  
(Dans la loi en vigueur ce produit est de 60,785,423 20.)

— Par jugement du 19 de ce mois, le tribunal de Bruxelles a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des terrains nécessaires pour l'élargissement et l'approfondissement du canal de Bruxelles au Roppel, et pour la nouvelle direction de la rivière la Senne.

— Le trois-mâts national *Fanny*, capitaine Deboer, est arrivé de Batavia à Anvers. Il est chargé de café et de sucre.

— Les dernières nouvelles de Batavia jusqu'au 11 novembre sont favorables à nos fabriques; 300 balles de calicot ont été vendues presque toutes à leur arrivée, et d'après ce qu'on annonce, à des prix avantageux; l'on espérait que ces prix monteraient encore davantage.

— Avant-hier après-midi on a trouvé au bois de Soigne un individu ayant la gorge coupée; le rasoir avec lequel il paraît s'être donné la mort était à côté de lui. On ignore le nom de ce malheureux, dont la mise assez soignée indiquait un homme appartenant à la classe moyenne de la société.

— Une scène terrible s'est passée le 11 de ce mois sur le Rhin, près de Bacharach. Une nacelle lourdement chargée de pierres destinées à la construction d'une chaussée, descendait le fleuve. Le batelier qui avait avec lui son fils et sa fille, laissa en outre monter dans la nacelle treize personnes dont la plupart étaient des jeunes gens. Le vent qui soufflait très-fort, entraîna bientôt la barque au point que son conducteur ne put plus la diriger. Elle fut jetée contre un rocher et mise en pièces en un instant. Il n'y avait pas de secours dans les environs, aussi sur ces 16 personnes, 13 trouvèrent-elles une mort prématurée dans les flots; parmi elles s'est trouvé l'imprudent batelier.

— Il se confirme que la nécessité de pourvoir aux paiemens à faire à la Russie, a déterminé le sultan à s'emparer du monopole du café, de la même manière qu'est établi en France le monopole du tabac.

Voici le texte de l'opposition formée par le ministère public à la mise hors de cause de MM. Etienne Lassence et Guillaume Lhoest :

« Opposition fondée sur ce que les charges paraissent les mêmes à l'égard de ces deux derniers qu'envers D. et T. et autres prévenus renvoyés devant la chambre des mises en accusation, et que, si ces derniers sont renvoyés devant les assises, les mêmes motifs existent pour que Lassence et Lhoest subissent le même renvoi ; » Sur ce qu'il suffit au surplus, aux termes de l'article 440 du code pénal, que ces deux prévenus aient été dans la réunion qui a commis la destruction du mobilier de la salle du spectacle, pour qu'il y ait lieu à leur renvoi devant la chambre des mises en accusation. »

Si ce dernier motif n'est pas une ironie imaginée pour faire ressortir l'absurdité du système qui transforme en une réunion ou bande à force ouverte, une agglomération fortuite de jeunes gens réunis pour leurs plaisirs ; il est difficile de concevoir comment, par le même motif, le ministère public n'a pas requis également la mise en accusation de tous les témoins entendus, qui se trouvaient aussi dans la même réunion.

On assure que l'ordre de former opposition à la mise en liberté des prévenus, en cas d'acquiescement par la chambre du conseil, avait été adressé à l'avance au parquet de première instance, par M. de Lantremange, faisant fonctions de procureur-général.

— M. Joseph Terby, de Louvain, vient d'être nommé violon honoraire de la cour des Pays-Bas.

— Lambert Funck, de Dudelange, est mort à 38 ans, et a été enterré à Dudelange. Dernièrement, en creusant une fosse, on s'est aperçu que son cadavre était entier et tellement conservé, que ses traits ne sont pas altérés. Il était le père de Marie Funck, veuf de Jean Gries, boulanger à Luxembourg. Cette veuve a été appelée à Dudelange ; elle y a reconnu son père, qu'elle a revu comme au jour de sa mort. Sa chemise et son bonnet étaient aussi très-bien conservés. Lambert Funck, qu'on a laissé dans son tombeau, va être transporté et enterré dans l'église de Dudelange. (Journal de Luxembourg.)

#### DE LA CHAMBRE.

*Députés du Nord. — Peur du catholicisme, de l'union. — Motifs de l'union, ses effets.*

La situation des partis dans la chambre s'est dessinée de nouveau lors de la discussion des pétitions. Une chose surtout a éclaté avec une grande évidence, c'est que le mobile qui porte aujourd'hui les députés les plus indépendans du Nord à se séparer de l'opposition belge et à se ranger contre elle, est par dessus tout religieux, c'est-à-dire, anti-catholique. C'est par peur du catholicisme qu'ils consentent à soutenir un détestable ministère anti-catholique, tout comme en France un certain nombre d'hommes ont soutenu, par crainte de l'anti-catholicisme, de très-mauvais ministères catholiques.

Dans cet état des esprits, on conçoit que les attaques ont dû se diriger surtout contre l'union des libéraux et des catholiques belges, et contre la part que le clergé belge a prise aux récentes pétitions, événement qui n'est que la conséquence naturelle du premier.

Nous avons défendu l'union des libéraux et des catholiques belges contre des antagonistes dont l'influence morale est devenue bien faible dans nos provinces du Midi ; nous ne négligerons pas de continuer cette défense contre les adversaires plus puissans et plus nombreux qu'elle rencontre aujourd'hui dans le Nord. Peut-être avons-nous quelques droits à cette tâche, nous qui aimons à nous souvenir d'avoir été les premiers à recommander cette union ; non sans doute que nous ayons jamais désiré que toute lutte philosophique cessât avec le catholicisme ; mais parce que nous avons vu que catholiques et libéraux avaient aujourd'hui dans les Pays-Bas les mêmes intérêts politiques, parce que nous avons cru que la question politique était celle qu'il fallait aujourd'hui vider avant toutes les autres, parce que rattacher le catholicisme belge aux doctrines de la liberté moderne,

c'était assurer à celles-ci en quelques années une popularité qu'elles eussent été un siècle à acquérir, parce que le progrès politique opéré devait faciliter et préparer tous les autres progrès. Voilà les raisons qui ont rendu utile, à notre avis, cette alliance purement politique entre hommes qui, en philosophie, ont aujourd'hui les mêmes intérêts politiques. Voilà ce qui a rendu nécessaire à nos yeux l'existence de journaux purement politiques aussi défendant ces communs intérêts.

En étendue et en rapidité, l'événement a dépassé de loin les premières espérances.

Qu'est-ce aujourd'hui que cette union des catholiques et des libéraux contre laquelle, comme on pouvait s'y attendre, tant de choses étroites ont été dites, tant de passions à vue courte se sont émues ? Tout simplement le plus grand et le plus heureux événement qui se soit, depuis des siècles, passé en Belgique. Si on voulait le considérer d'un œil un peu plus impartial et surtout un peu plus largement philosophique, on y reconnaîtrait le commencement d'une ère nouvelle, non-seulement pour notre civilisation politique, ce qui déjà serait un bien immense, mais encore, ce qui a été moins remarqué et mérite singulièrement de l'être, pour cette civilisation religieuse elle-même sur le compte de laquelle on exprime tant de craintes.

Qu'on se reporte dans le passé.

Si, récemment encore, en 1815 ou même en 1824, quelqu'un avait dit : le jour s'avance où le catholicisme belge acceptant, défendant avec ardeur cette loi fondamentale qu'il avait repoussée jadis, professera les principes les plus larges de la liberté moderne et de la tolérance politique, la nécessité des garanties les plus précieuses, la liberté de la presse, celle de l'instruction, la publicité, l'inviolabilité de toutes les institutions garantissantes, où en un mot il adoptera les doctrines politiques des plus éclairés wigs anglais ou libéraux français, où ces doctrines non-seulement il les adoptera, mais il les propagera partout où il exerce sa populaire influence, il les prêchera partout où une voix lui est dévouée ; et tout cela, il le fera non pas par un caprice éphémère, mais par l'intérêt bien compris de sa position, d'une position qui ne doit pas changer ; cette prophétie, nous le demandons, n'eût-elle pas été traitée d'utopie ? n'eût-elle pas paru le rêve chimérique d'un homme de bien ?

Eh ! bien, cette chimère est devenue un fait aujourd'hui ; l'utopie s'est réalisée tout entière. Et au lieu de saluer l'événement par des acclamations de réjouissance, c'est par des malédictions que l'accueil des hommes qui prétendent avoir le plus à cœur la civilisation du pays. A les en croire c'est une calamité, que les doctrines de la plus haute civilisation politique de l'Europe acquièrent une popularité immense parmi la population catholique de la Belgique ; c'est un malheur effroyable que la catholicisme belge ait donné accès dans son sein à un élément aussi progressif, aussi puissant pour étendre et affermir la raison publique. Jadis, le plus grand grief qu'on reprochât au catholicisme était son intolérance politique, son immobilité ; eh ! bien le voici qui devient progressif, le voici qui prêche la tolérance politique avec ses conséquences les plus larges, et l'on se récrie plus haut que jamais ! Malheur à cette union qui a produit de si compatibles fruits ! Tout serait bien si les catholiques belges adoptaient le droit divin et les axiômes ministériels de M. van Bommel.

Naguère on révoquait en doute la généralité du fait. Toutes ces professions de foi nouvelles, disait-on, sont l'œuvre de quelques journaux catholiques. Eux seuls et quelques hommes isolés se sont compromis. Qu'est-ce que ces journaux ? qui nous garantira qu'un jour le parti catholique n'en viendra pas à les désavouer et à nier qu'entre eux et lui il y ait jamais eu solidarité de principes ?

Aujourd'hui accompagné des catholiques les plus fervens, le clergé en masse s'est levé et est venu signer de son nom les doctrines qu'il accepte. Le parti tout entier individuellement et collectivement, avec tous ses hommes influens, s'est compromis, les noms ont été enrégistrés, les engagements ont été pris sans restriction et au grand jour de la publicité.

Et tout cela, dit-on, ne prouve rien encore, tout cela c'est de la fausseté. Et l'histoire va enrégistrer pour la première fois le fait d'un parti

politique qui fait de l'hypocrisie en masse. Ainsi tous ces hommes connus viendront déclarer demain qu'ils mentaient à leur conscience en invoquant des principes auxquels ils ne croyaient pas. Ils tueront leur influence morale aux yeux de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans le pays ; et c'est, avec ce dessein d'apostasie dans l'âme, qu'ils donnent toute la publicité possible à leur conduite d'aujourd'hui. Ainsi les catholiques sont déshérités de toute idée morale, il n'y a chez eux ni sentiment d'honneur, ni honte du mal. Nous ne serions pas étonnés que la passion de quelques uns des adversaires de l'union allât jusqu'à cette conséquence.

On blâmait les catholiques d'avoir reponné la loi fondamentale, et l'égalité des cultes. Aujourd'hui amenés à de meilleurs principes ils embrassent le pacte constitutionnel, ils en popularisent l'esprit, ils réclament à grands cris l'égalité des cultes avec toutes ses conséquences. On les blâme encore ; que, disons-nous ? leur crime est plus énorme que jamais. Les catholiques, à ce qu'il semble, sont hors de toutes les lois qui gouvernent l'esprit humain. On ne veut pas concevoir que leurs doctrines politiques aient pu faire le moindre progrès ni sous l'influence des progrès de la civilisation générale, ni sous celle de leur intérêt le plus évident. Aujourd'hui qu'à Constantinople et au Caire l'immobilité mahométane est elle-même entraînée en avant par le mouvement du siècle, la masse des catholiques ne pourra avancer d'un pas même sous l'effort le plus pressant d'une position politique qui leur impose le progrès. En secret, si ce n'est hautement, un catholique est de nécessité absolutiste, même sous un gouvernement protestant, même en Irlande sans doute, et M. O'Connell vôtant pour la complète émancipation des juifs et prêchant le suffrage universel sur les hustings de Londres, cache au fond de son cœur les doctrines politiques de Ferdinand.

Le rapprochement politique des libéraux et des catholiques belges, c'est, dit-on, l'union de la vérité et de l'erreur ; et loin de regarder comme une bonne fortune pour la vérité que l'erreur veuille bien venir se mettre en contact avec elle, c'est à la vérité seule (tant on a de foi en elle) qu'on prédit la défaite. C'est, dit-on, mêler la lumière aux ténèbres, et, on a tant de confiance dans la lumière, que loin qu'elle éclaire les ténèbres, ce sont les ténèbres, dit-on, qui vont l'éteindre. Ainsi donc l'esprit humain serait fait de telle façon, la vérité aurait si peu de prise sur lui, qu'on pourrait la lui inculquer, la lui montrer claire comme la lumière du soleil, puis un beau jour venir la lui enlever, aussi facilement qu'on arrache de terre une tige sans racine et sans y laisser de trace plus durable que le mouvement de la pierre dans l'eau.

Si les députés hollandais, déposant des préventions passionnées, venaient envisager de près cet état de choses qu'ils méconnaissent, s'ils venaient se mêler aux hommes et les considérer d'un œil impartial, ils pourraient reconnaître de leurs yeux quels immenses progrès ont été faits. Ils distingueraient les symptômes de cette vie politique dont grâce au mouvement unanime des deux anciens partis, la sève gagne aujourd'hui de proche en proche toutes les parties de nos provinces ; ils se diraient peut-être que c'est quelque chose d'admirable qu'un tel réveil succédant à une aussi longue tétargie, la vie succédant à la mort ; ils concevraient peut-être qu'à supposer (ce qui n'est pas) que cette vie fut un peu exubérante, un peu désordonnée ou irrégulière à son début, la régler serait la tâche ultérieure et secondaire, l'œuvre la tâche première, l'œuvre de création, l'œuvre colossale d'importance et, à ce qu'il semblait, désespérante de difficultés, était de la faire naître cette indispensable vie politique, cette âme d'un peuple, et que, grâce à l'union, l'œuvre a été accomplie en un instant, les obstacles ont disparu comme un rêve. Ils verraient d'autre part combien d'hommes honorables, qu'un scrupule religieux tenait seul éloignés de ces doctrines de la tolérance politique et de la liberté moderne, si attrayantes pour tout âme dévote et honnête, aujourd'hui que l'obstacle est levé, viennent avec ardeur embrasser des principes qu'aucun pouvoir humain ne saura plus effacer.

esprit. Ils reconnaissent déjà dans le clergé même, dans le jeune clergé surtout, l'influence inévitable de ces nouvelles opinions politiques auxquelles il est impossible de prévoir tout ce que la civilisation générale du pays pourra devoir un jour.

Enfin, si la passion ne les aveuglait, ils comprendraient alors la conduite de ces libéraux belges qui, sans pacte, sans concession, ont accepté un rapprochement uniquement politique, dicté par la situation même des choses, avec des hommes qui ont hautement adopté tous leurs principes, hautement désavoué tout principe contraire. Ils reconnaissent que la conduite de ces libéraux est bien différente de celle de leurs adversaires qui se sont faits alliés et soutiens d'un ministre qui, lui, n'a rien désavoué de ses hérésies constitutionnelles, qui les professe plus hautement que jamais, d'un ministre qui outrage la chambre, emporte un budget par la terreur, organise l'espionnage, place les fonctionnaires publics entre l'intérêt et leurs consciences, impose à tous ses agents des doctrines d'absolutisme, importe parmi nous les procès politiques de l'Espagne, demande le sacrifice de la presse, un ministère qui, par ses violences et par la dégoûtante impudence de son principal organe en Belgique, exaspère la presse et l'opposition, et vient ensuite faire un crime à l'une et l'autre de cette irritation qui semble avoir été provoquée à plaisir.

Dans un prochain article nous reviendrons sur la situation de la chambre, et surtout sur la position et les devoirs de notre opposition parlementaire.

#### CONCOURS DE VOITURES A VAPEUR.

La compagnie du chemin de fer, que l'on construit entre Manchester et Liverpool, avait proposé un prix de 500 liv. (environ 13,000 fr.) en faveur de la meilleure voiture à vapeur qui lui serait présentée.

Le 6 octobre dernier, jour fixé pour l'ouverture du concours, une foule de savans, d'ingénieurs et de curieux, arrivés de tous les points de l'Angleterre, étaient rassemblés sur la route de Liverpool, pour être témoins de ces expériences intéressantes qui durèrent pendant douze jours.

La *Persévérance*, machine présentée par M. Bursall, fit plusieurs courses avec une vitesse d'environ cinq milles (une lieue et trois quarts) par heure.

Le 13 octobre, une seconde machine, appelée le *Sans-Pareil*, fut mise à l'épreuve. Le poids de cette machine excédait un peu les six mille kilogrammes déterminés par le programme. On lui imposa néanmoins comme aux autres l'obligation de faire la route fixée, ou 11 lieues, en traînant une charge égale à trois fois son poids, c'est-à-dire de plus de dix-huit mille kilogrammes. Cette voiture marcha pendant deux heures avec une grande régularité; et, durant cet intervalle, elle parcourut un espace de vingt-cinq milles (huit lieues et demie); lorsqu'elle marchait rapidement, elle pouvait faire une lieue en douze ou treize minutes. On s'aperçut, pendant l'expérience, qu'un tube laissait perdre la vapeur, et l'on discontinua.

Les jours suivans, on essaya une autre machine nommée la *Nouveauté*, présentée par MM. Braithwaite et Ericsson. La légèreté de cette voiture, sa petite dimension, son élégance et le fini de son travail, excitèrent l'admiration des spectateurs. Son poids était d'environ trois mille kilogrammes. On alluma le feu, et en moins de quarante minutes, et avec une dépense d'environ quinze livres de coke, la vapeur s'éleva à une pression de cinquante livres par pouce carré. On fit d'abord marcher la voiture seule, c'est-à-dire avec sa provision de combustible et d'eau, et avec les personnes qui devaient la diriger. La *Nouveauté* partit avec une vitesse de vingt-huit mille (neuf lieues et demie) à l'heure; elle fit même une lieue en cinq minutes. Malgré cette vitesse surprenante, la marche de la voiture était uniforme, sûre et régulière: la machine consommait entièrement sa fumée, et l'on en vit pas sortir la moindre quantité par l'ouverture de la cheminée. On y attacha ensuite une charge de trois fois son poids, ou près de onze mille kilogrammes; elle traîna ce fardeau avec facilité, en conservant une vitesse de sept lieues à l'heure. Comme la vapeur vint à faillir par un petit tube, on s'arrêta pour la réparer; l'épreuve fut renvoyée à un autre jour.

Lorsque les réparations furent faites, la *Nouveauté* se remit en route et fit plusieurs tournées pour l'agrément des spectateurs. A la place du charriot de roulage, on substitua une grande diligence, dans laquelle montèrent plus de quarante amateurs. La machine courut avec une vitesse d'une lieue en six minutes, et, quoique les personnes qui étaient dans la voiture pussent à peine distinguer les objets extérieurs, tant ils fuyaient rapidement, son mouvement était si doux et si régulier, que l'on pouvait y lire et même y écrire.

Lorsque l'on recommença l'épreuve décisive avec la charge, la *Nouveauté* avait déjà fait trois lieues avec une vitesse de cinq lieues à l'heure, quand le mastic, qui bouchait les jointures de la chaudière et qui n'était pas assez sec, vint à fondre; cet incident obligea à suspendre l'expérience qui fut ajournée à une autre époque.

M. Robert Stephenson présenta une autre voiture, dite la *Fusée*: cette machine est grande et solidement construite. Son poids, la chaudière étant remplie d'eau, était de quatre mille kilogrammes. Cette machine, traînant après elle une charge d'environ treize mille kilogrammes, parcourut un trajet de trente-cinq milles (près de douze lieues) en trois heures dix minutes. Dans une seconde épreuve, elle fit le même trajet en 2 heures 45 minutes, ce qui fait plus de 4 lieues à l'heure; les stations comprises. Une autre fois, la *Fusée* étant débarrassée du fardeau qu'elle avait traîné, parcourut un espace de plus de dix lieues en une heure; on remarqua que cette machine laissait échapper un peu de fumée, et qu'elle avait quelques inégalités dans sa marche, qui a varié entre quatre lieues et demie et cinq lieues et demie par heure. Toutefois, il paraît constant qu'elle peut facilement faire avec sa charge de treize mille kilogrammes, un trajet de cinq lieues par heure. La consommation de coke, pendant une course de vingt-quatre lieues, a été d'environ cinq cents kilogrammes.

C'est à cette dernière voiture que les commissaires du concours adjugèrent le prix de 13,000 francs. (Extrait de la *Revue des Revues*.)

#### COMMERCE.

*Bourse de Paris, du 24 mars.* — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1829, 106 fr. 60 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 105 fr. 60 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc. 1829, 83 fr. 95 c. — Actions de la banque, 1900 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 89 fr. 3/8. — Emprunt d'Haiti, 527 fr. 50 c.

*Bourse d'Amsterdam, du 25 mars.* — Dette active, 64 3/4. — Idem différée 1 3/4. — Bill. de ch. 30 0/0. — Syndicat d'amortissement 4 1/2, 101 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 99 0/0. — Act. Société de comm. 93 3/4. — Russ. Hop. et C<sup>e</sup> 5, 105 1/2. Dito ins. gr. li. 75 0/0. — Dito C. Ham. 5, 103 1/2. — Dito em. à L. 5, 103 3/4. — Danois à Londres 75 3/8. — Ren. fr. 3 0/0, 83 3/4. — Esp. H 5 1/2, 72 1/4. Dito à Paris, 41 3/4. — Rente perpét. 75 0/0. — Vienne Act. Banq. 000 0/0. — Métall., 99 3/4. — A Rot. 1<sup>er</sup> 1. 00. 0/0. — Dito 2<sup>e</sup> l. 416 0/0 00. — Lots de Pologne 000 0/0 00. — Naples Falconet 5, 87 1/4. — Dito Londres 98 1/4 00 00. — Brésilienne 72 1/2. — Grecs 39 1/8. — Perp. d'Amst., 00 0/0.

*Bourse d'Anvers, du 26 mars.* — Effets publics. — Les cours ont fermé comme suit: Actions de la société de commerce des P.-B., 00 0/0. — Métalliques, 103 1/2 N. — Lots 415 P. — Napolitains 86 3/4 P 1/2 A. — Anglais 98 0/0 P. — Le Sicile 4200. 00 0/0 0/0. — Ducats 600, 00 0/0. — Le Guehard 00 0/0. — La rente perpétuelle 73 7/8 74 3/8. — Lots Polonais, 412 P. — Anglo Danois, 75 0/0. — Brésiliens, 72 0/0.

*Changes.* — L'Amsterdam à courts jours 1/2 0/0 perte. — Paris à courts jours s'est fait à l. 47 5/16, trois mois f. 46 7/8. — Londres à courts jours f. 12, 23 3/4, deux mois f. 12, 16 1/4, trois mois f. 12, 12 1/2. — Le Hambourg était peu abondant et s'est placé à la côte d'hier. — Le Francfort semble être au plus bas, il s'est fait à la côte d'hier.

\* \* La TAXE du PAIN à Liège, du 27 mars, est la même que la semaine dernière.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE, du 26 mars.

*Naissances:* 3 garçons, 3 filles,  
*Décès:* 3 filles, 3 garçons, 1 homme, 1 femme savoir: François Adrien Fredzess, âgé de 55 ans, capitaine garde d'artillerie de la fonderie royale, rue au Potay, époux de Catherine Altman. — Marguerite Balthazar, âgée de 54 ans, journalière, rue des Tourneurs, veuve de Jean Noël.

\* \* Les personnes dont l'abonnement est expiré à la fin du mois, sont priées de le renouveler, afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cents Pays-Bas par trimestre, pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. Pays-Bas franco, pour les autres villes du royaume.

SPECTACLE. — Lundi, 29 mars 1830, au bénéfice de M. Dacosta, abonnement et entrées de faveur généralement suspendues, la première représentation du *Siege de Corinthe*, grand opéra en trois actes, musique de Rossini; précédé de la première représentation de *Louise ou la Réparation*, vaudeville nouveau en deux actes de MM. Scribe et Mélesville.

TEMPERATURE A LIÈGE, du 27 mars. — A 8 heures du matin, 7 degrés au-dessus de zéro; à 2 heures, 42 degrés.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Madame V<sup>e</sup> LÉCONTOUR a l'honneur de se recommander aux institutrices et aux mères de famille, pour des leçons d'écriture et de lecture. La méthode qu'elle emploie et que lui a transmise son mari fait faire aux élèves les progrès les plus rapides. Elle se rendrait à domicile chez les personnes qui le désireraient. S'adresser rue Royale, n<sup>o</sup> 920, depuis dix heures jusqu'à cinq.

Mme. POILLOT, de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle fait des robes en tout genre, toute espèce de corsets, guêtres et manteaux; le tout à des prix très-modérés. — Elle demeure quai de la Sauvenière, n<sup>o</sup> 18. 559

#### POURBAIX, DENTISTE DE PARIS.

Derrière le Palais, n<sup>o</sup> 50, à Liège, admis par les commissions médicales du royaume des Pays-Bas.

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient se confier à ses soins qu'il traite toutes les maladies de la bouche.

#### BODSON, fils cadet, coiffeur, rue Féronstrée, n<sup>o</sup> 597,

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vient de recevoir un assortiment de PARFUMERIES des meilleures maisons de Paris ci-après désignées; véritable graisse d'ours fine et autres, pommades collantes pour les faux toupets, huile de Russie, huiles antique, cire à moustache, pulvérisine pour teindre les cheveux, eau-de-Cologne à l'épreuve, brosses et peignes de découpés de toutes espèces, magasins de perruques et faux toupets en tout genre et dans la dernière perfection, nouveaux tours à carcasse, imitant parfaitement la nature, tours indéfrissables à l'anglaise, tours à la Neige idem, à bandeau en cheveux et en soie, touffes de toutes façons et généralement tout ce qui a rapport à la coiffure. 907

DEFRESNE, rue coin Table de Pierre, n<sup>o</sup> 441, a l'honneur de prévenir le public qu'il PARTIRA de chez lui une VOITURE d'occasion pour Bruxelles ou Louvain, mardi ou mercredi prochain. 514

#### MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, etc.

Au n<sup>o</sup> 229, rue du Collège, à l'extrémité du jardin de l'Université, on vient de recevoir de Bruxelles un grand assortiment de bottes, que l'on vend au prix de 14 francs la paire; souliers en maroquin de différentes couleurs, brodequins, ouliers en étoffe, pantoufles, et généralement ce qui concerne la chaussure; le tout supérieurement confectionné.

HUITRES anglaises, chez PARFONDROY, derr. l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises chez HARDY, derr. l'Hôtel-de-Ville. 150

HUITRES angl. 1<sup>re</sup> qual. à 1/4 30 chez PÉRET, rue Ste Ursule.

HUITRES anglaises vertes à 1 fl. 30 cents, chez L. ANDRIEN fils, Souverain-Pont, au Petit Pavillon Anglais, n<sup>o</sup> 320. 21

( ) Vendredi, 30 avril 1830, à deux heures de relevée, on VENDRA aux enchères, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, une MAISON avec quartier et jardin derrière, sise à Liège, rue Sœurs de Hasque, n<sup>o</sup> 168, aux conditions dont on peut prendre inspection en l'étude dudit notaire.

Le public est informé que le 6 avril prochain, il sera procédé devant M. le directeur du magasin d'artillerie à ANVERS, à l'ADJUDICATION de divers objets de construction nécessaires audit magasin. Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication s'effectuera, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale, rue Agimont en cette ville, où il peut en être pris connaissance. A Liège, le 25 mars 1830.

VENTE AUX ENCHÈRES, le lundi 5 avril, à 10 heures du matin, pardevant M<sup>e</sup> FAÛMENTIER, notaire, en son étude, place de la Comédie, n<sup>o</sup> 784, à Liège:  
1<sup>o</sup> D'un bonnier 27 perches 95 aunes de terre, situé au territoire de Grandville.  
2<sup>o</sup> De 45 perches 49 aunes de terre, au territoire d'Oreye.  
3<sup>o</sup> Et de 10 perches 24 aunes de terre, à la chaussée des Romains. 419

A VENDRE un vieux BATIMENT avec jardin et prairie, situé à Chaudfontaine, joignant la rivière de la Vesdre. S'adresser rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 329, à Liège. 413

On désirerait prendre le *Politique* par moitié, s'adresser rue du Mouton blanc, n<sup>o</sup> 628, 490

BELLE VENTE DE FLEURS ET D'ARBUSTES

Qui aura lieu le mardi, 30 mars courant, chez P.-H.-J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, à Liège, à 2 heures précises de relevée, consistant en une forte partie d'ARBUSTES d'agrément, arbres verts, une belle collection de rosiers du Bengale distingués, plantes de pleine terre, d'orange et de serre, trop long à détailler. — Argent comptant.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

Jn.-Baptiste LARDINOIS VENDRA, lundi et mardi prochain, à deux heures de l'après-midi, rue Hocheporte, n° 65, le riche MOBILIER énuméré ci-dessous: — Commodes, secrétaires, chiffonniers, tables à coulisses en acajou; un très-beau meuble de salon, comprenant canapés et fauteuils recouverts en tapisserie de Gobelins. — Chaises rembourrées et autres, tables diverses, glaces, pendules, vases, 2 services de table en porcelaines dorées de Chantilly et de Tournay; déjeuners également en porcelaines dorées cuivrière, étainerie, matelats, lits de plumes, rideaux avec draperies, couvertures, linges de table, etc., etc. 461

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

Mercredi prochain, à deux heures de l'après-midi, J.-B. LARDINOIS vendra, au quai St.-Léonard, n° 15: « Une table à thé en acajou massif, autres tables, dont plusieurs à coulisses, commodes, buffets, canapés, chaises en acajou rembourrés, lits de plumes, matelats, cuivrière, étainerie, 3 belles selles, harnais pour chevaux, etc. » 510

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

Lundi prochain, 29 mars, à deux heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, vendra aux enchères tout le MOBILIER garnissant un appartement de la maison n° 426, rue de l'Agneau, sur Meuse, notamment: un beau régulateur, une quantité d'outils d'horlogerie, un forté-piano, tableaux, chaises bourrées, un poêle, secrétaires, boiserie, glaces, litteries, batterie de cuisine, etc. Argent comptant. NB. Les outils d'horlogerie ne seront pas vendus.

Grand et beau BILLARD avec queues, porte-queues, réglemens et QUINQUETS à VENDRE pour 180 florins des Pays-Bas. — S'adresser à la nouvelle restauration, rue des Aveugles, n° 780. 42

AVIS AUX FILATURES.

Roulettes imperméables et impérissables, reconnues supérieures par leur légèreté et propreté. Le cent pour métier fin en ferblanc est de . . . fls. 5 67 id. en cuivre poli . . . 8 50 id. pour métier gros en ferblanc . . . 7 40 id. id. en cuivre poli . . . 11 80 Les dites roulettes se fabriquent par J. L. SMETS, ferblantier et lampiste, à la Cloche, rue du même nom, n° 87, près de l'Hôtel-de-Ville, à Liège. Les personnes qui désireront en avoir sont priées de m'adresser une broche pour calibre 453

On demande des personnes propres, actives, et honnêtes, pour tenir le CAFÉ et RESTAURATION du local des JEUX à CHAUFFONTAINE; il est concédé sans aucune rétribution quelconque. On pourrait se procurer un logement dans le même emplacement. S'adresser quai Saint-Léonard, n° 15, à Liège, de 2 à 4 heures de relevée. 429

ROUTE ROYALE DE LA VESDRE.

En l'étude et par le ministère du notaire BERTRAND, il sera procédé, le 31 mars 1830, à 9 h 1/2 heures du matin, à la VENTE aux enchères, en 25 lots; de 25 actions de la route royale de la Vesdre. S'adresser audit notaire pour avoir de plus amples renseignements.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

MM. BASTIN, feront vendre aux enchères publiques, le samedi 10 avril 1830, dix heures du matin, par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, à Liège, en son étude, place Saint-Pierre: 1<sup>o</sup> Une belle et grande MAISON, avec un petit jardin et une cour spacieuse, ayant son entrée par une porte cochère, située à Liège, rue St-Remi, n° 456, occupée par M. Dupré, conseiller. 2<sup>o</sup> Et une autre belle et grande MAISON, avec cour, jardin, remise et écurie, sise en cette ville, rue des Sœurs-Grises, n° 419, occupée par M. De Steiger. S'adresser pour connaître les conditions de la vente au notaire susdit, ou à M. Bastin, avocat à Huy.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION, lundi le 19 avril 1830, à 3 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St.-Pierre, à la vente aux enchères publiques: — 1<sup>er</sup> Lot. — L'ancienne église ci-devant des Dames anglaises, faubourg St-Gilles, n° 542 (8), propre à y établir soit fabrique ou manufacture, avec terrain derrière pour y faire un très-beau jardin entouré de murs, occupée par M. d'Heur, fabricant de céreuse. — 2<sup>e</sup> Lot. Une petite maison avec cour derrière et pompe, n° 542 (3), occupée par M. Gabriel, tapissier. — 3<sup>e</sup> Lot. Une autre maison très-vaste, propre à une fabrique ou manufacture, avec jardin derrière entouré de murs, occupée par M. H. Sarton, mécanicien, n° 542 (2). Tous ces immeubles sont situés à Liège, faubourg St-Gilles, et devant Dames anglaises. S'adresser pour connaître les conditions audit notaire. 441

A PRIX FIXE.

F. GASQUY, Nég. rue Féronstrée, à l'enseigne du Chapeau de Soie, donne avis qu'il vient de recevoir une grande quantité de marchandises pour la vente du printemps: Cotons imprimés, nouveaux dessins anglais et suisses de 27 cents à 1 fls.-40; jaconats unis et imprimés, robes en foulard des Indes, mouchoirs, fichus, cravattes noires, blanches et de fantaisie; une forte partie de ghinghams de France, première qualité et bon teint, dessins les plus nouveaux, à 60 cents l'aune. Son magasin est entièrement assorti en schirtings, calicots, percales, mousselines, bazins piqués, molletonnés, linges de table, toile blanche, bleue, toile pour doublure noire, ardoise et écru; percaline, toile à matelat, coutils, tapis de table et de pied, carpettes et descentes de lit, couvertures de laine et de coton; courtpointes de piqué, idem ouaté, plumes à lit et duvet. 497

VENTE DE VINS PAR CESSATION DE COMMERCE.

L. LUGERS-DEMARTEAU, fera VENDRE publiquement en son domicile, faubourg Saint-Léonard, n° 240, lundi 5 avril prochain, à deux heures après-midi, par le Sr LEBRUN, courtier de commerce:

Vins en pièces.

Bourgogne de diverses qualités, de l'année 1826. Bordeaux . . . des années 1825 et 1826. Midi . . . de l'année 1826.

Vins en bouteilles.

Bourgogne diverses qualités, des années 1819, 1825 et 1828. Bordeaux . . . 1822, 1825 et 1826. Rhin . . . 1822. Moselle . . . 1825.

Calabre, Madère, Lunel, Malaga, Alicante, Sauterne et autres. A Terme, ou 2 p. 0/10 d'escompte au comptant 447

A VENDRE au faubourg Saint-Léonard, n° 240: Peupliers d'Italie et de Canada, bons à replanter; Une DEMI-FORTUNE avec timon et timonière.

A LOUER, pour entrer dès-à-présent en jouissance, un beau PAVILLON avec cuisine et four, plus écurie et remise si on le désire, le tout agréablement situé dans la campagne de Sclessin. S'adresser chez M. le notaire KEPPELNE, au-dessus de la Haute-Sauvinière. 325

\*\* Joli APPARTEMENT au rez-de-chaussée à LOUER, le Palais, n° 50, vis-à-vis la grande Porte. 395

A LOUER dès-à-présent une maison de campagne, avec jardins légumiers, bosquet anglais, écurie, sis sur CHEVREMONTE, près CHAUFFONTAINE. S'adresser rue à la Goffe, n° 1032. 961

Les propriétaires des BOIS Hautes et Basses ARCHES, commune de HALTINNE, près D'ANDENNE y feront VENDRE mardi 30 mars et jours suivants s'il y a lieu, une grande quantité de CHÊNES et des HÊTRES de la plus beauté; à crédit. 504

GRAINE de TREFLE et HOUBLONS, première qualité à SEIGLE à semer en mars, à VENDRE au n° 99, rue de St Magdelaine. 306

Belle Graine de Trèfle, à VENDRE rue Barbe d'Or, n° 1038.

A VENDRE une CALECHE moderne, à l'hôtel de l'Aigle Noire. 370

On CHERCHE à LOUER pour dès le 15 avril ou au moins pour la St-Jeu; en ville ou dans un des faubourgs, une MAISON contenant au moins quatre chambres de maître, cuisine, cave et grenier, avec jardin ou bien du terrain propre à la culture du jardinage. S'adresser rue du Pot-d'Or, n° 680. 472

VENTE D'UNE BELLE FERME.

Jeudi 1<sup>er</sup> avril 1830, deux heures de relevée, chez M. Georges, place du Péron, à Herve, le sieur Jean Godfroid Elias et la dame Jeanne Catherine Debaye, son épouse, feront exposer en vente publique, par le ministère de M<sup>e</sup> OPHOVEN, notaire royal, audit lieu, un beau corps de ferme, situé rue du Coin à Herve, consistant en deux maisons, n° 52 et 53, avec porte cochère, cour, bâtiment, étables, écurie, remise, jardin clos de murs, le tout aboutissant à la grande rue, avec trois prairies en un seul gazon, situées derrière et tenant auxdits bâtiments; dans ces prairies se trouvent une belle fontaine ornée de pierres de taille, un étang et des arbres fruitiers, le tout formant un bel ensemble de sept bonniers quinze perches métriques. Cette propriété, par sa situation avantageuse, reçoit une grande partie des engrais de la ville, que les pluies y amènent et qui viennent se déposer dans des réservoirs à ce destiné. S'adresser pour plus amples renseignements et pour connaître les charges, clauses et conditions de la VENTE, et l'étude dudit notaire, à HERVE, ou à M<sup>e</sup> OPHOVEN avocat, Mont St-Martin, à Liège. 72

(49) A VENDRE de gré-à-gré, une belle et grande MAISON, au centre de la ville, propre à tenir équipage, composée de deux corps de logis, séparés et indépendants, ayant chacun une cuisine avec pompe, le tout bâti à neuf et orné au goût moderne. S'adresser pour la voir et connaître les conditions de la VENTE, à M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, place St-Pierre, n° 21.

VENTE de la TERRE D'OLLOY ci-devant seigneuriale.

Le lundi 19 avril 1830, et jours suivants, à 10 heures du matin, au domicile de Dropsy, cabaretier à Olloy, pardevant M. le juge de paix du canton de COUVIN, par le ministère de M<sup>e</sup> PACOT, notaire au dit Couvin, à ce commis par deux jugemens du tribunal de Dinant et à la requête des héritiers de madame de Senzeille il sera procédé à la vente publique de:

1<sup>o</sup> Une FERME composée de bâtiments, jardins, vergers, prés, terres et trieux, contenant ensemble 49 bonniers 17 perches 63 aunes.

Cette ferme sera d'abord exposée en 111 lots puis en masse.

2<sup>o</sup> Et un BOIS contenant 100 bonniers 22 perches 63 aunes. Le bois sera exposé en 3 lots puis en masse. Tous ces immeubles sont situés sur le territoire d'Olloy canton de Couvin, province de Namur. 498

VENTE DE BELLE FUTAIE.

Mardi 30 mars 1830, à onze heures avant midi, S. Exc. M. le comte de Mercy-Argenteau, grand chambellan du roi, grand croix de l'ordre du lion belge, etc., fera vendre publiquement et à crédit, au pied des arbres, quantité de marchés de beaux chênes, croissant dans les taillis en exploitation de son grand bois de BARSE, près de Huy, rive droite de la Meuse. 509

( ) MAISON de commerce, sise à Liège, faubourg St-Marguerite, n° 288, à LOUER aux enchères en l'étude du notaire PAQUE, le mercredi 31 de ce mois, à 2 heures.

A LOUER pour la St-Jean, une jolie MAISON, rue St-Claire, n° 423. S'adresser Mont St-Martin, n° 607. 186

On demande une SERVANTE, rue Vinave-d'Ile, n° 51. 455

QUARTIER à LOUER, rue Fond St-Servais, n° 480, pour la St-Jean prochain.

IMMEUBLES A VENDRE.

Le jeudi 15 avril 1830, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, rue Féronstrée:

1<sup>o</sup> Une maison de commerce, sise derrière l'Hôtel-de-Ville, faisant le coin des rues de la Cloche et du Stockis, portant le n° 88, et l'enseigne des Trois Roses.

2<sup>o</sup> Et quatre pièces de terre, situées à Horion, exploitées par la veuve Lambert Marnette, dudit lieu, l'une de 52 perches 31 aunes, dans la campagne entre Horion et Hozémont; une autre aussi de 52 perches 31 aunes dans la même campagne; une 3<sup>e</sup> de 104 perches 63 aunes dans la campagne du Fond, et la 4<sup>e</sup> de 156 perches 94 aunes dans la campagne de Rognyva. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

A LOUER de suite une grande CAVE ayant une issue séparée, située quai de la Sauvinière, n° 809. S'y adresser. 492

A LOUER une belle MAISON de campagne, avec remise, écurie, jardin et prairie, située à CRADOMONTS, près de Louvigné, distante d'environ un mille de l'ancienne route de Liège à Spa; le locataire jouira de la promenade, et de la chasse dans le bois du propriétaire. S'adresser rue Basse-Sauvinière, n° 800.

A LOUER, garni, un JOLI APPARTEMENT de garçon. S'adresser n° 866, place St-Pierre. 475

60 La VENTE de la MAISON n° 541, rue Puits-en-Sock, à Liège, où est décédée la veuve Detombay, n'ayant pu avoir lieu à cause de l'absence d'un des membres et du subrogé-tuteur de ses enfants, elle a été remise et indiquée pour avoir lieu définitivement le mercredi 14 avril 1830, à deux heures et demie de l'après-midi, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Est de cette ville de Liège, rue Neuvice, par le ministère du notaire BOULANGER pour ce commis. Cette maison est composée de deux pièces au rez-de-chaussée, à côté desquelles une petite cuisine, un grand magasin et une cour, trois chambres au premier étage, greniers, caves, pompes. Elle convient pour y établir une teinturerie, ou une distillerie, ayant une communication au biez du moulin des Grandes-Oyes. Le cahier des charges est déposé chez ledit notaire, et au bureau de la justice de paix.

A VENDRE une MAISON composée de deux corps de logis et d'un petit JARDIN, située au commencement du quai de la Sauvinière. S'adresser au notaire Deleux, 493

BELLE VENTE DE FUTAIE.

Mardi 13 avril 1830, à dix heures du matin, M. le comte de Geloës, chambellan du roi, sera vendue dans son bois de Houpe-le-loup, situé au bord de l'eau d'Oirte, en dessous de Hamoir, quantité de CHÊNES, d'une forte dimension et propre aux usines, à la batisse et à tout autre usage quelconque. A crédit et par le ministère du notaire DEMPTINNE. 488

On cherche à LOUER un LOCAL assez spacieux, soit en ville ou ses faubourgs, pour y faire un magasin. S'adresser n° 317, rue Souverain-Pont.

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.